

Régions > Canton de Neuchâtel

13.01.2015, 00:01 - Canton de Neuchâtel

Actualisé le 13.01.15, 01:30

Des étudiants du Littoral iront peut-être au lycée de La Chaux-de-Fonds



Le Département cantonal de l'éducation veut supprimer les locations payées par l'Etat pour abriter une partie des activités du lycée Jean-Piaget, à Neuchâtel.
DAVID MARCHON

Pour des raisons pédagogiques, mais surtout de locaux disponibles, l'enseignement de certaines disciplines pourrait être regroupé sur le site des Montagnes.

Un jour, peut-être, des cours qui sont donnés aujourd'hui dans l'un des deux lycées de Neuchâtel seront proposés uniquement au lycée Blaise-Cendrars, à La Chaux-de-Fonds. C'est ce qui ressort du rapport portant sur "la structure des entités du secondaire 2 sur le Littoral neuchâtelois". Un rapport qui vient d'être mis en consultation auprès des enseignants et des organismes concernés.

Lancée le printemps dernier, la réflexion a porté sur le sujet suivant: la ville de Neuchâtel compte trois écoles du niveau secondaire 2, le lycée Jean-Piaget, le lycée Denis-de-Rougemont et le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). Peut-on rationaliser leur fonctionnement? Des rapprochements - et donc des économies - sont-ils possibles?

La réflexion n'a pas abouti sur le grand chambardement que certains redoutaient. A l'époque, on allait jusqu'à évoquer la fusion des deux lycées. Ou l'absorption de certaines filières par tel établissement au détriment d'un autre. Exemple: le CPLN aurait repris la maturité professionnelle commerciale, proposée aujourd'hui par le lycée Jean-Piaget. Ou encore: le lycée Denis-de-Rougemont aurait pris à son compte les maturités gymnasiales du lycée Jean-Piaget. Autant de scénarios qui montrent que ce dernier était, disait-on, menacé de démantèlement.

Locations à supprimer

Il n'en est rien dans le rapport mis en consultation. Le Département cantonal de l'éducation et de la famille a opté pour une simple "évolution des structures", lit-on dans le document final. Et surtout, il a été décidé au cours des travaux d'intégrer le lycée Blaise-Cendrars pour des questions de "cohérence pédagogique" et d' "attribution des ressources" . Sans oublier "les objectifs du programme de législation du Conseil d'Etat qui voit le canton comme un seul espace" .

Si le lycée de La Chaux-de-Fonds a été intégré dans la réflexion, c'est d'abord pour des questions de locaux à disposition. En résumé: alors que "le taux d'occupation du lycée Blaise-Cendrars n'est pas maximal ", le lycée Jean-Piaget, lui, doit louer des locaux à des tiers pour accueillir tout son monde (au Collège latin et rue de la Place-d'Armes par exemple). Une opération qui a un coût, que le Département de l'éducation veut supprimer. Quant au lycée Denis-de-Rougemont, son bâtiment du faubourg de l'Hôpital devra faire l'objet d'une importante rénovation, qui débouchera sur une réduction temporaire des locaux disponibles.

Pour toutes ces raisons, la future direction générale des lycées - elle doit être créée - aura pour tâche, d'ici la rentrée d'août 2016, d' "imaginer une nouvelle répartition des lycéens dans les différentes entités". Objectif: "Délester les bâtiments du Littoral."

Comment cela se fera-t-il? "L'étude portant sur ce sujet n'a pas encore été menée", répond Laurent Feuz, chef du Service cantonal des formations postobligatoires et de l'orientation. "Deux pistes sont prévues: premièrement, faire en sorte que les lycéens domiciliés au Val-de-Ruz choisissent le plus possible le lycée Blaise-Cendrars plutôt qu'un lycée de Neuchâtel. Deuxièmement, pour les disciplines qui comptent peu d'inscrits, l'idée est de regrouper les étudiants sur un seul site, en l'occurrence le lycée Blaise-Cendrars." Laurent Feuz donne l'exemple du latin, du grec ancien ou encore de l'italien.

Si cette seconde option devient réalité, des étudiants domiciliés sur le Littoral suivront des cours à La Chaux-de-Fonds. Une situation inimaginable à l'époque, pas lointaine, où Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds comptaient chacune un gymnase. Mais une situation devenue banale si l'on songe aux centaines d'apprentis qui traversent le canton dans un sens ou dans l'autre pour rejoindre leur école professionnelle - ce qui n'est pas sans conséquence pour les familles en termes de coûts de transport, comme nous l'avons déjà signalé.

En fait, cette situation existe déjà: les étudiants en grec sont regroupés dans le lycée où il y a le plus d'inscrits, soit le lycée Denis-de-Rougemont, où des étudiants du lycée Blaise-Cendrars viennent suivre des cours. Plus généralement, lorsqu'une branche est choisie par un tout petit nombre d'étudiants, les directeurs de lycées se concertent pour les regrouper sur un seul site.

"NOUS SOMMES GLOBALEMENT SATISFAITS"

Que pensent les syndicats d'enseignants du projet mis en consultation? Le SSP, syndicat des services publics, a souhaité ne pas s'exprimer, les membres du comité ne s'étant pas encore réunis pour prendre position. Du côté du Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois, le président Pierre Graber fait le commentaire suivant: " Comme ce projet va dans le sens de ce que nous espérions, nous sommes globalement satisfaits. Nous sommes favorables à des mesures de collaboration et d'harmonisation entre les établissements, mesures qui peuvent dégager des économies substantielles. Mais nous sommes opposés à toute idée de fusion ou d'absorption entre les lycées et les écoles professionnelles. Il en va du maintien de la diversité et de la qualité de l'offre. Un bémol à ce projet, toutefois: le fait de regrouper les étudiants d'une discipline à un seul endroit, à La Chaux-de-Fonds en l'occurrence, risque d'amener des étudiants à renoncer à choisir la discipline en question, ce qui serait regrettable. "

Par PASCAL HOFER